



P.L.U.
 PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION	
Prescrite le :	14.11.03
Arrêtée le :	25.05.07
Approuvée le :	13.12.07
MODIFICATION 1	
Approuvée le :	06.02.2012
MODIFICATION 2	
Approuvée le :	26.09.2014
Ech :	1/5000
Date :	

Modification N°2
 DOCUMENTS GRAPHIQUES

LEGENDE

- Limites de zones
- Recul obligatoire de 8 m minimum et de 20 m maximum par rapport au bord de la chaussée
- Alignement sur rue obligatoire

Secteurs concernés par les prescriptions complémentaires au règlement écrit reportées au règlement graphique

Les risques naturels et technologiques
 (au titre de l'article R.123.11.b du code de l'urbanisme)

- Secteurs d'expansion des ruissellements
- Zones à risque d'inondation de fortes contraintes
- Zones à risque d'inondation de plus faibles contraintes
- Aléas géologiques
- Localisation des secteurs à risques technologiques

Les emplacements réservés
 (au titre de l'article R.123.11.d du code de l'urbanisme)

- Emplacements réservés

Les espaces boisés classés
 (au titre de l'article R.123.11.a du code de l'urbanisme)

- Espaces boisés classés

Eléments du patrimoine à protéger
 (au titre de l'article R.123-11.h du Code de l'Urbanisme)

- Mares à conserver et protéger
- Alignements d'arbres à conserver et protéger

